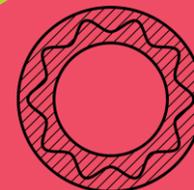




19 & 20 octobre

Concours de Gâteaux

.....



Règlement de participation

CONCOURS DE PÂTISSERIE AMATEURS

Article 1 : l'organisation

Le concours de pâtisserie amateurs est organisé par la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay dans le cadre du « Salon des Artisans » des 19 et 20 octobre 2019, se tenant à l'Espace Coatigrac'h, à Châteaulin.

Article 2 : les participants

Le concours est ouvert à tous les amateurs majeurs.

Les organisateurs et les professionnels ne sont pas autorisés à participer.

L'inscription est gratuite.

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

Article 3 : l'objet du concours

Les participants devront présenter un gâteau pour 8 personnes, sur un plat et non découpé.

Les concurrents peuvent s'inscrire dans l'une à l'autre des 2 catégories ou les 2 catégories :

→ Gâteau breton, recette traditionnelle

→ Gâteau breton, recette revisitée

Les participants s'engagent à n'utiliser que des produits frais dans la fabrication de leur préparation, dans le respect des normes d'hygiène et de conservation.

Article 4 : le dépôt des gâteaux

Le concours aura lieu le dimanche 20 octobre 2019 à l'espace Coatigrac'h de Châteaulin.

Les candidats devront préalablement acter de leur candidature, en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous à : dev.eco@cc-chateaulinporzay.fr ou par courrier à : Communauté de Communes, rue Camille Danguillaume, 29190 Châteaulin.

Les participants déposeront leur gâteau auprès d'un organisateur jusqu'à 14h30 le dimanche 20 octobre, accompagné d'une enveloppe avec les coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone et email) du candidat.

Toute réalisation déposée en dehors de ces horaires entraînera l'élimination du candidat.

Jusqu'aux délibérations du jury, les gâteaux seront entreposés dans les meilleures conditions possibles. Ils seront présentés sous un numéro d'ordre, attribué lors de leur réception.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

Après le concours, chaque gâteau sera découpé et dégusté par le public présent. Les participants au concours ne pourront ramener le gâteau chez eux.

Article 5 : les critères d'évaluation

Aspect : 20 points

Goût : 40 points

Texture : 20 points

Cuisson : 20 points

Article 6 : le jury

Le jury sera composé de pâtisseries et cuisiniers professionnels et d'autres invités. Les membres seront convoqués le dimanche 20 octobre à 15h.

Chaque gâteau est présenté au jury de manière anonyme, les délibérations sont confidentielles.

Le jury est souverain, son jugement est sans appel. En cas de contestation, seul le Président du jury est habilité à trancher.

Article 7 : la proclamation des résultats

La proclamation des prix, suivie de la remise des prix, aura lieu à 16h.

Deux gâteaux ayant recueilli les meilleures notes seront proclamés « meilleurs gâteaux breton » du salon des artisans 2019, dans chacune des deux catégories (recette traditionnelle / recette revisitée).

Article 8 : le droit à l'image

Les participants autorisent la communauté de communes à utiliser les photographies prises durant le concours et à citer les noms des lauréats.

Article 9 : les responsabilités

Tous les candidats déclarent préalablement connaître les risques liés à la pratique de la cuisine. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés par un candidat dans le cadre de la compétition.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours ou d'apporter toute modification en cas de faible nombre de participants ou en cas de force majeure ou événements indépendants de leur volonté.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

.....

Prénom :

Adresse – Code postal - Ville :

Téléphone :

Email :

Age (pour les mineurs) :

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement et demande mon inscription au concours.

Je certifie sur l'honneur que le produit présenté au concours est de ma propre fabrication et respecte les normes d'hygiène et de conservation.

Signature précédée de « lu et approuvé » :

.....

.....

A retourner à :

Communauté de Communes Pleyben - Châteaulin – Porzay

Rue Camille Danguillaume - CS 60043

29150 CHATEAULIN

dev.eco@cc-chateaulinporzay.fr